Après le refus du Rapport Urbanistique et Environnemental le 2 février 2009, le dossier champ Rodange est de retour !

L'un des points essentiels du refus du RUE était – outre l'égouttage – un problème de mobilité de part l'accès limité. En effet, l'un des accès routier est rétrécit (entre 2,6 et 3,6 mètres) et ne permet pas un accès suffisant à la zone en question. Nous avons plusieurs fois remis en cause l'option de lotissement maximaliste défendue par le promoteur, sans être suivi par la majorité en place.

L'un des points prévus lors de la séance du 8 février 2010 est l'augmentation de la taille de cette voirie jusqu'à 7 mètres (deux trottoirs et deux bandes de circulation automobile) par expropriation ou rachat des terrains nécessaires.

Nous sommes opposés à ce projet pour trois raisons

- alors que nous n'avons toujours pas défini ce qui sera fait de la ZACC « champ rodange ». Dans ce cadre, il est aberrant d'agrandir ce qui sera une voie d'accès
- cet élargissement est motivé par la mise en route de la ZACC. Alors que, d'habitude, un promoteur prend à sa charge les voiries nécessaires, dans ce cas-ci, ces frais seront à charge de la commune
- pour les deux raisons précitées, nous ne voyons pas d'utilité publique et donc aucune raison de prévoir une expropriation en cas de refus de vente par les propriétaires

Sur le plan ci-dessous, la ZACC à mettre en œuvre est la partie non bâtie (champs) et le tronçon qui doit être élargi est surligné en rouge….

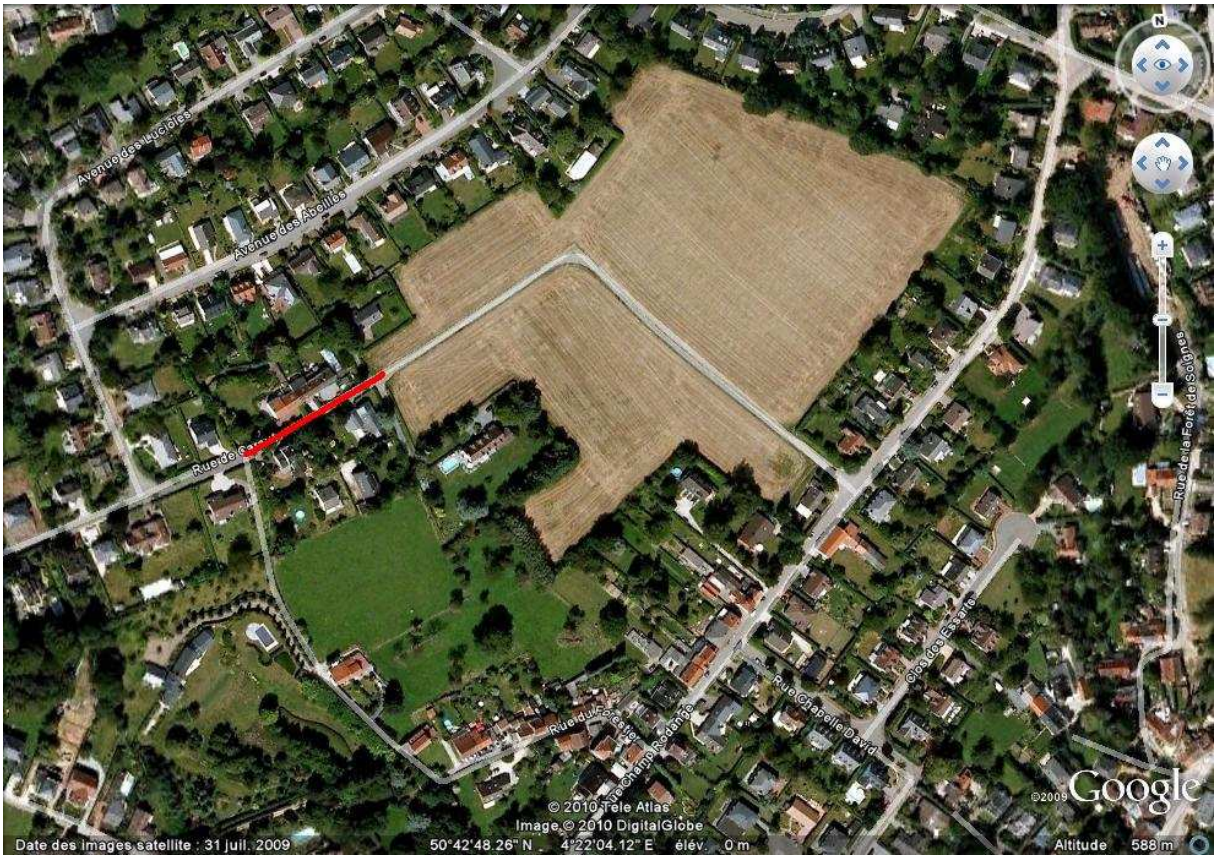

Roger Van Poucke – conseiller communal cdH - Waterloo